

Luxembourg, le 6 janvier 2023

## Faire de la santé mentale enfin une priorité politique!

Ces dernières années, la santé mentale a fait l'objet d'une attention accrue de la part du public. Suite à la pandémie, le bien-être mental des personnes s'est détérioré. Parallèlement, les maladies mentales telles que les troubles anxieux sont devenues plus fréquentes. De plus en plus souvent, les craintes pour l'avenir liées à la crise climatique ou à la guerre en Ukraine affectent également l'état mental des jeunes et les rendent plus vulnérables.

Cette évolution est contrastée par une société où les maladies mentales restent trop souvent taboues et par un système de santé dont l'offre de prise en charge en matière de santé mentale est à la traîne.

La santé mentale n'a malheureusement pas été une priorité politique ces dernières années. Il a fallu plus de 5 ans pour faire un pas en avant dans les négociations sur le remboursement des traitements psychothérapeutiques. **Nous regrettons expressément que tant de temps ait été perdu au détriment des patient.e.s. De même, la présentation du plan d'action pour la santé mentale annoncé dans l'accord de coalition de 2018 a déjà été reportée deux fois, de 2021 à 2022, et ne devrait finalement être publiée qu'au printemps 2023.**

Nous avons besoin à la fois d'une **société qui promeut la santé mentale de manière préventive**, et donc qui prévient autant que possible les maladies mentales, et d'une **offre de prise en charge adéquate** qui puisse intervenir rapidement et efficacement en cas de maladie psychique. Afin de nous rapprocher de cette vision, nous demandons, en tant que déi jonk gréng, la mise en œuvre des mesures suivantes :

### 1. Renforcer la prévention et la sensibilisation dans les écoles

Ces dernières années, les élèves ont été exposé.e.s à de fortes pressions psychologiques. Il convient donc de renforcer la santé mentale également à l'école.

Nous proposons d'**introduire une consultation psychologique obligatoire dans le contexte scolaire**, sur le modèle de l'examen de médecine générale qui a déjà lieu tous les deux ans. Cet examen pourrait être pris en charge par le SePAS. Dans ce cas, il faudrait envisager une augmentation du personnel du SePAS. L'examen pourrait toutefois aussi être effectué par des psychothérapeutes externes. Il conviendrait ici d'élaborer la meilleure solution dans l'intérêt des élèves.

**Une prévention accrue passe également par une meilleure sensibilisation, tant chez les élèves que chez les enseignants.** La santé mentale devrait donc être intégrée comme thème transversal dans l'enseignement, par exemple dans les matières "Vie et société" et "Éducation sexuelle et affective" ainsi que dans l'éducation artistique et l'enseignement des langues.

Il s'agit également d'attirer l'attention sur une perspective intersectionnelle qui tient compte de la complexité des différentes formes de discrimination et de harcèlement afin de fournir un soutien approprié. Parallèlement, la santé mentale devrait être intégrée dans la formation initiale et continue des enseignants, afin qu'ils puissent mieux identifier les problèmes éventuels des élèves et réagir en conséquence, et qu'ils puissent également informer sur les centres d'aide existants.

## **2. Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée**

Un autre facteur qui a un impact sur l'état mental est la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Qu'il s'agisse d'un emploi d'appoint pendant le parcours scolaire ou d'un emploi principal, trouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle peut souvent être difficile et donc peser sur la santé mentale. Cela peut être particulièrement difficile à gérer lorsque l'on fait ses premières expériences dans le monde du travail.

Malheureusement, le temps pour soi est souvent insuffisant. Le travail et les autres obligations représentent une charge de plus en plus importante. Les situations de stress se multiplient, ce qui peut entraîner des dépressions ou des burnouts. Cela n'a pas seulement des conséquences négatives pour les personnes concernées, mais entraîne également des coûts élevés pour la caisse de santé.

De manière générale, **un droit au télétravail pendant deux jours par semaine pour les professions où cela est possible** aiderait à promouvoir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée et donc à mieux prévenir le stress et les éventuels burnouts.

**Nous proposons d'étendre le télétravail des frontalier.ère.s à travers des négociations avec nos pays voisins.** Actuellement, les plafonds journaliers annuels auxquels un.e frontalier.ère peut travailler à domicile sans être pénalisé fiscalement varient. Pour les frontalier.ère.s en France et en Belgique, il s'agit de 34 jours et en Allemagne de 19 jours. **Nous demandons au gouvernement de mener des négociations afin d'augmenter le plafond à au moins 50 jours par an, ce qui correspond à environ un jour par semaine.** Dans ce contexte, le Luxembourg devrait également être prêt à offrir une compensation financière à nos pays voisins pour cette perte fiscale, par exemple sous la forme d'investissements dans des projets d'infrastructure.

Enfin, **le burnout devrait être reconnu comme une maladie professionnelle**, montrant ainsi que la santé mentale est aussi importante que la santé physique et qu'elle est prise au sérieux. Actuellement, le burnout ne figure pas dans la nomenclature de la CNS. La reconnaissance en tant que maladie professionnelle permettrait aux personnes concernées d'obtenir le soutien dont elles ont besoin.

## **3. Prévenir et lutter contre la précarité**

Les circonstances sociales ont une influence importante sur l'état mental. Les conditions sociales, associées à des événements marquants tels que la perte d'un emploi, une séparation ou une maladie soudaine, peuvent contribuer au développement d'une maladie psychique. **Prévenir la précarité et veiller à ce que personne ne passe à travers les mailles du filet social signifie donc également renforcer la santé mentale des citoyens de manière préventive.**

**De plus, la précarité va souvent de pair avec l'exclusion de la société**, car la participation à des événements culturels et associatifs, par exemple, implique souvent des dépenses. Depuis 2016, le STATEC détermine le "budget de référence". Il s'agit du budget minimum qui permet de financer une vie digne au Luxembourg. Selon le STATEC, le budget de référence correspondait en 2019 à environ 2.110 euros par mois pour une personne vivant seule. Le salaire minimum non qualifié net est aujourd'hui d'environ 2.000€, ce qui est inférieur au budget de référence de 2019.

Compte tenu de l'inflation élevée actuelle et de l'augmentation du risque de pauvreté, **les ménages à bas revenus doivent donc être soutenus davantage**. Pour les bas revenus, l'indexation des salaires ne suffit pas à elle seule à absorber la hausse des coûts.

**A court terme, cela pourrait passer par une augmentation du salaire minimum afin de rapprocher le salaire minimum et le budget de référence. Cela devrait être mis en œuvre via une augmentation du crédit d'impôt salaire social minimum**, ce qui permettrait de faire supporter les coûts par l'État et non par les entreprises, qui doivent déjà supporter plusieurs tranches d'indexation.

**Une indexation automatique de l'allocation de vie chère** apporterait un soutien supplémentaire aux ménages à faibles revenus. Ce serait une suite logique à la récente décision d'indexation automatique des allocations familiales.